

## GESTION INTÉGRÉE DES ÉCOSYSTÈMES

- ☑ Ambiance et qualité urbaine
- ☑ Environnement climatique
- ☑ Gestion de la biodiversité

- ☑ Gestion de l'eau
- ☑ Ressources foncières

## ENJEUX EN QUELQUES MOTS

Dans le cas de la construction de nouveaux quartiers, l'artificialisation des sols est le principal agent de la dégradation de la biodiversité. En revanche, lorsque l'activité économique investit le bâti existant de centre-ville, l'impact sur la biodiversité est plus faible.

La gestion des écosystèmes pose la question de la place de la « nature en ville ». Elle prend plusieurs formes et renvoie à plusieurs thèmes : « trame verte et bleue », services écosystémiques rendus

(adaptation et atténuation liées au réchauffement climatique, gestion des eaux pluviales, maintien des terres agricoles de proximité, développement d'espaces de nature...).

L'enjeu demeure donc dans la gestion intégrée des écosystèmes qui se loge dans une palette d'espaces comme ceux accueillant l'activité économique, et requiert la cohérence des actions au service d'une stratégie plus globale en faveur de la nature en ville.

## PRÉCONISATIONS

- Identifier les ressources en travaillant l'articulation des échelles du territoire et les interactions des écosystèmes

Les collectivités devraient connaître les richesses naturelles de leur territoire à toutes les échelles pour tenir compte des spécificités du vivant évoluant dans une dimension spatiotemporelle dynamique. C'est l'intérêt des trames vertes et bleues (TVB) qui offrent à la fois des corridors et l'occasion de penser les interactions entre les échelles.

À l'échelle des régions, les schémas de cohérence écologique (SRCE) permettent l'identification des trames vertes et bleues d'importance régionale.

À l'échelle des territoires, des diagnostics écologiques sont envisageables lors de l'élaboration des SCoT et des PLU, qui prendront en compte notamment les TVB identifiées par le SRCE.

À l'échelle des opérations d'urbanisme, ZAC, ZAE, etc, les diagnostics écologiques plus fins intégreront et traduiront en aménagements (espaces verts, plaines inondables,...) les recommandations des documents d'orientation stratégiques précités.

### Focus sur le levier offert par le PLU en faveur de la biodiversité

L'outil PLU peut contribuer à protéger et développer la nature en ville. L'efficacité de son utilisation s'appuie sur l'ensemble des éléments constitutifs du document et passe notamment par :

- un approfondissement de l'état initial de l'environnement ;
- un renforcement du PADD ;
- la formulation d'orientations d'aménagement ambitieuses ;
- l'utilisation optimisée des outils réglementaires (ex : « surzonage » au moyen de servitudes, telles l'EBC ou le L. 123-1-7 5°,...).

Source : ETD, intégrer la nature en ville dans le PLU.

- Définir la stratégie à partir du diagnostic et organiser la gouvernance de la gestion de la biodiversité au sein des écosystèmes

- Partager avec les acteurs économiques (Chambre consulaires, etc) les diagnostics écologiques pour une diffusion des savoirs.
- Reconnaître l'aptitude à la réversibilité des modes d'occupation des sols de certaines parcelles urbanisées.
- Exploiter le potentiel des friches.
- Maintenir l'agriculture de proximité (**voir fiche « Politique foncière et agriculture », p.88**).
- Promouvoir la participation des entreprises dans les projets pour limiter les coupures écologiques entre espaces publics et privés.
- Sensibiliser, élaborer dans le cadre de groupes de travail (Gestionnaires de parc d'activités, chambres consulaires, services techniques des collectivités, ARPE, DREAL) des chartes de bonnes pratiques de gestion des espaces publics et privés en faveur du maintien de la biodiversité dans les zones d'activités.

### Focus sur une gestion alternative des espaces verts de parcs d'activités : agropastoralisme en substitution, complémentarité à l'entretien mécanique

Dans la ZA La Touche, à Bourg des Comptes, et la ZA des Landes à Guichen, des chevaux de trait de races rustiques pâturent les parcelles non commercialisées et ainsi, les entretiennent.

Ce type de gestion permet : le maintien de la biodiversité, la diminution de l'impact environnemental (réduction carbone, traitement, fertilisation naturelle, déchets, bruit, etc.), l'entretien des zones difficiles d'accès (zone humide, broussaille, sous-bois, milieu pentu, etc.)

Association Entretien Nature et Territoire  
<http://entretien-nature-territoire.fr/>

## Pour en savoir plus

- Intégrer la nature en ville dans le Plan local d'urbanisme. Observation, analyse, recommandations – ETD – novembre 2011.
- Grenelle « Fonction écologiques de la nature en ville et qualité de vie » rapport de synthèse de l'atelier – Ministère de l'environnement - février 2010.
- Guide Conception et gestion des aménagements paysagers Parcs d'activités – IDEA Ille-et-Vilaine développement - février 2012.
- Décryptage Grenelle - Biodiversité - Trame verte et bleue FICHE N°1 – CERTU ETD - novembre 2010.
- Cahier technique de l'AEU<sub>2</sub> : Ecosystèmes dans les territoires.